

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALEPH ISR MONDE

Code ISIN part C: FR00140022S7

FCP géré par FLORNOY-FERRI

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPCVM classé action internationales (en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français) géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre extra-financier selon la méthodologie mise en œuvre par FLORNOY-FERRI. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence MSCI World ESG Leaders Net Return EUR, code Bloomberg MBWOES Index, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, en étant investi en actions internationales, tout en répondant aux critères de l'investissement socialement responsable. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Le fonds n'a pas de Label ISR.

L'univers d'investissement est composé des valeurs du MSCI World Index, indice représentatif des actions internationales de grandes et moyennes capitalisations de pays développés et des valeurs du FTSE China 50 Index indicé composé des 50 plus grosses capitalisations chinoises.

L'OPCVM est investi en actions internationales, sur le thème du développement durable et selon une approche ISR.

Les valeurs sélectionnées sont d'abord soumises aux critères ESG qualitatifs, non contraignants sur la base d'une combinaison de critères éthiques, de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de critères financiers selon le processus de sélection décrit ci-après :

- L'OPCVM exclut de l'ensemble de ses investissements certains secteurs (exemples : les entreprises dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal listé, armement, jeux d'argent, pornographie, tabac, alcool, centrales thermiques au charbon et la production d'énergie liée au charbon).

- L'univers d'investissement est ensuite filtré selon les principes du processus ISR (Investissement Socialement Responsable) de FLORNOY-FERRI qui repose sur les 3 principes suivants appliqués en concomitance :

o **Notation de 8 Objectifs de Développement Durable sur les 17 proposés par l'ONU**: Bonne Santé et bien-être (objectif 3), Éducation de qualité (objectif 4), Travail décent (objectif 8), Égalité des sexes (objectif 5), Énergie Propre (objectif 7), Changement climatique (objectif 13), Consommation et production durable (objectif 12), eau propre (objectif 6)

o **Engagement** (signature du pacte mondial de l'ONU, Politique cible, Objectifs de développement durable...)

o **Gouvernance** (droits de vote double, administrateur non exécutif en charge de l'ESG, rémunérations des dirigeants liées à l'ESG, comité ESG/développement durable...).

Les notes E, S et G sont équipondérées ainsi que chacun des sous critères Au sein de l'univers d'investissement ainsi filtré, la décision d'investissement est prise de façon discrétionnaire par le gérant après l'appréciation des fondamentaux de la valeur et avec une analyse de la rentabilité et des risques de la société émettrice. L'univers d'investissement est ainsi composé essentiellement des moyennes et grandes capitalisations boursières. Les actions éligibles pourront être négociées sur les marchés réglementés et/ou sur les systèmes multilatéraux de négociation des pays de la zone OCDE.

Puis FLORNOY-FERRI effectue une sélection ESG quantitative et contraignante avec une approche absolue et « best in class » au sein des secteurs /thèmes de l'univers :

- Approche absolue : Seules les entreprises dont la note est supérieure à 5 (notation sur 10) sont considérées à l'achat.

- Approche « best in class » : A fondamentaux et valorisation équivalents l'entreprise retenue est celle dont le score est le plus élevé dans un même secteur.

Pour finaliser la constitution du portefeuille FLORNOY-FERRI vérifie que la note ESG moyenne est supérieure à celle de la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

Toutes les valeurs sélectionnées font l'objet d'un suivi des incidences négatives sur les facteurs de durabilité (niveau DNSH).

Le taux d'analyse et de notation extra financière est supérieur à 90% en actif net de capitalisation de l'OPC.

De plus, le portefeuille sera composé à hauteur de 10% maximum d'OPC monétaire ayant un label français. Cette sélection de titres vifs/OPC peut générer une absence de cohérence des actifs sous-jacents entre eux en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion.

Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. Toutefois, l'étendue et la manière dont les problématiques et les risques liés à l'investissement durable sont intégrés au sein de sa stratégie varient en fonction de certains facteurs tels que la classe d'actifs, la zone géographique et les instruments financiers utilisés.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 80% à 100% sur les marchés actions internationales négociées sur les principales places boursières de la zone OCDE, y compris de pays émergents, de grandes et moyennes capitalisations (supérieure à 2 milliards de USD), de tous les secteurs, à l'exception de ceux exclus par le filtre ESG.

De 0% à 20% en instruments de taux souverains, publics, privés de la zone euro y compris de pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.

De 0% minimum à 30% maximum, en cumul, aux émetteurs de pays émergents

Jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change. Le risque de change n'est pas couvert.

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme, utilisés à de manière discrétionnaire en couverture ou exposition du risque d'action, sans entraîner une surexposition du portefeuille,

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12h00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

rendement potentiellement plus faible							rendement potentiellement plus élevé	
1	2	3	4	5	6	7		

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital, en raison de sa gestion discrétionnaire et de son exposition aux marchés des actions et des produits de taux la volatilité hebdomadaire historique sur 5 ans est comprise entre 15% et 25% ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les

possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

La survenance de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 % TTC maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants (*)	1,70 % TTC de l'actif net
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20 % TTC au-delà de la performance de l'indicateur de référence (MSCI World ESG Leaders Net Return EUR, code Bloomberg MBWOES Index). Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis. La cristallisation des commissions de surperformance est effectuée annuellement, le dernier jour de bourse ouvré de l'exercice comptable. Il est précisé que toute sous-performance du FCP par rapport à l'indicateur de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans glissants. La commission de surperformance est prélevée après prise en compte des frais de fonctionnement/gestion de la catégorie de part. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le Fonds peut prélever une commission de performance dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de son indice de référence tout en affichant une performance négative.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la date d'agrément. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.FLORNOYFERRI.com.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSÉES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées. Les performances affichées seront celles du fonds et de son indicateur de référence.

AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur est calculée dividendes réinvestis.

DATE DE CRÉATION DE L'OPCVM : 31/05/2021

DATE DE CRÉATION DE LA PART : 31/05/2021

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PÉRIODE : changement de société de gestion le 01/06/2022.

INFORMATIONS PRATIQUES

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

NOM DU DÉPOSITAIRE : CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel/reporting extra-financier): Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques ainsi que le reporting extra-financier sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FLORNOY-FERRI

9 avenue de l'Opéra – 75001 - PARIS

Tel : 01 42 86 53 00

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.FLORNOYFERRI.com

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

LIEU ET MODALITÉS D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATÉGORIES DE PARTS : FLORNOY-FERRI

RÉGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION: Un exemplaire papier de la Politique de rémunération actualisée de la Société de gestion, y compris, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, est disponible gratuitement sur demande. Une description détaillée de cette politique est également disponible à l'adresse www.FLORNOYFERRI.com

La responsabilité de FLORNOY-FERRI ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

FLORNOY-FERRI est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **01/06/2022**.